



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-111012>

Département(s) de publication : **76, 59, 62, 60, 02, 80**

Annonce n° **24-111012**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Chambre de Commerce et D'industrie Hauts-de-france

Correspondant : MME VANDROMME Adeline, Chambre de Commerce et D'industrie Hauts-de-france

Adresse : 299 boulevard de leeds, 59031 Lille cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0320637731

Courriel : Achats@hautsdefrance.cci.fr

Adresse internet : <https://hautsdefrance.cci.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Le présent marché a pour objet la réalisation de la modification du système de mise en service et d'arrêt des bornes de distribution d'eau et d'électricité du port de pêche du Tréport par une technologie RIFD.

Lieu d'exécution : Port du Tréport

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : MODIFICATION DU SYSTEME DE MISE EN SERVICE ET D'ARRET DES BORNES DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DU PORT DE PECHE DU TREPORT PAR UNE TECHNOLOGIE RIFD

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

29 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Voir CCAP

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Subventionné à 100% par le CD 76 Paiement à 30 jours selon modalité du CCAP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le marché public pourra être attribué à un opérateur économique seul ou à un groupement d'opérateurs économiques. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour le même marché. Le candidat peut se présenter seul ou sous la forme d'un groupement (conjoint ou solidaire) conformément aux dispositions de l'article R2142-20 du code de la commande publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement et ce conformément aux dispositions de l'article R2142-22 du code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leur offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements conformément à l'article R2142-21 du code de la commande publique. Enfin, conformément à l'article R2142-4 du code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Si toutefois cela se produisait, l'acheteur rejettera toutes les offres qui ne respectent pas cette règle et les déclarera irrégulières.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat : Voir RC
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés : Voir RC
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné : Voir RC

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Voir RC

Commentaire sur les justifications : Voir RC

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 29/10/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCIR-LHDF-2024-77

Renseignements complémentaires : La CCI de région HAUTS-DE-FRANCE, en tant que concessionnaire du Port du Tréport, agit en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre du présent marché. La description des prestations est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et les modalités d'exécution précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP.) Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique. Le marché sera traité à prix global et forfaitaire, par application du montant indiqué dans l'acte d'engagement. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur, peut, conformément à l'article R 2185-1 du code de la commande publique, décider à tout moment de déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général. Le marché prend effet à compter de sa notification au titulaire pour une durée 29 mois incluant la période de garantie. Le délai d'exécution des prestations est défini dans le cahier des charges. L'installation de la nouvelle technologie devra être effectuée avant le 01/03/2025. Une visite de site est possible mais non obligatoire. Celle-ci est toutefois fortement conseillée afin que les candidats puissent avoir une pleine connaissance des lieux. Les candidats prendront contact auprès du contact indiqué dans le RC pour l'organisation de cette dernière. Si les conditions sont remplies, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, conformément à l'article R2122-7 du code de la commande publique, de passer sous forme de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence des marchés de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire du marché. Les variantes ne sont pas autorisées. Un exemplaire du dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur (www.marches-publics.gouv.fr). Il ne sera adressé aucun DCE en format papier par courrier. Des négociations sont possibles dans les conditions du RC, toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation. Les offres devront être entièrement dématérialisées, cependant, la transmission d'une copie de sauvegarde dans les conditions du RC est possible. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande via la plateforme de dématérialisation (www.marches-publics.gouv.fr), au plus tard à la date indiquée dans le RC. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039 F-59014 Lille Cedex. Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr Télécopie : 03 59 54 24 45 Site internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr/> Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr. Des délais supplémentaires de distance sont susceptibles de s'appliquer dans les conditions prévues à l'article R421-7 CJA. Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel " Légifrance -le service public de la diffusion du droit " : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2627361&orgAcronyme=l2m>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/10/2024